

■ DE SUPERIEUR DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (DESJEPS) DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6



● ● ● MÉTIER

Le DESJEPS, atteste de l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducative ou culturelles.

Le DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) Spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » est un Diplôme enregistré au niveau 6 (ex niv II) du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), dans les champs de la Jeunesse, des sports et de la vie associative dépendant du Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports, les conditions d'accès à la formation ont été définies par l'Arrêté du 20 Novembre Avril 2006. C'est l'Arrêté du 27 Avril 2007 qui a porté création de la mention « Direction de structure et de projet.

● ● ● EMPLOI

Associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, collectivités publiques, regroupements intercommunaux, secteur médico-social, entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire...

Animateur/coordinateur d'activités physiques et sportives, Agent de développement, Directeur socio-culturel, Responsable de secteur, Directeur sportif dans une association ou une entreprise, Entraineur de haut niveau dans une discipline sportive.

- Animateurs enfance jeunesse, responsables de secteur, adjoints de direction, chargés de mission souhaitant postuler à des emplois de responsables de structure ou de projet ou personnes en position de direction souhaitant acquérir la certification correspondant aux fonctions qu'elles exercent.
- Personnels d'encadrement souhaitant évoluer dans leur poste et consolider les compétences acquises par une démarche de formation à l'ingénierie sociale et à la conduite de projet.

- Professionnels en reconversion (notamment professionnels en mobilité demandeurs d'emploi ou souhaitant acquérir les compétences et la qualification nécessaires à cette nouvelle orientation).

● ● ● PRÉREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum et avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
Pas d'âge maximum pour les personnes ayant une RQTH, les sportifs de haut de niveaux ou les créateurs d'entreprise.

- Être titulaire du Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animation (D.E.F.A.) ou de diplômes reconnus équivalents ;
- Être titulaire du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (D.E.J.E.P.S.) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ex niveau III) dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- Être titulaire d'un diplôme de Niveau 6 (ex niveau II) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- Justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum (attestation à faire compléter obligatoirement par l'employeur)

L'attestation de formation aux premiers secours est requise pour pouvoir s'inscrire en formation

● ● ● ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Équivalences entre le DEFA, CASC et le DESJEPS pour la spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention « direction de structure et de projet » (arrêtés du 27 avril 2007 et du 7 janvier 2010)

- DEFA + 24 mois d'activités professionnelles de niveau 5 (ex niveau III) (1600 h) : Équivalence UC3 et UC4
- Livret DEFA en cours de validité + UF GAO, PRH, ESA, TDA, APPRO et 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles de niveau 6 (ex niveau II) (1600 h) + un dossier à caractère professionnel : Équivalence DESJEPS
- Diplômés DEFA + 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles de niveau 6 (ex niveau II) (1600 h) : Équivalence DESJEPS
- Titulaire du titre de « directeur, coordonnateur, chef de projet d'actions socio-culturelles » ou du CASC + 12 mois d'activités professionnelles ou de 800 h d'activités bénévoles dans le champ du DESJEPS (niveau 6 ex niveau II) : Équivalence UC1 et UC2

Des demandes de renforcement pourront être faites par les candidats ou le centre de formation lors de l'entretien de pré-sélection.

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Un entretien de sélection.

● ● ● DURÉE DE FORMATION

Durée : 24 mois

Volume horaire : 1200 heures (théorique 700 h - Formation Pratique 500)

Rythme : 3 à 7 jours / mois.

La formation est organisée sur une période de 24 mois allant du mois de septembre - année N au mois d'août - année N+2. Les enseignements sont répartis selon quatre unités de compétences capitalisables (UC) :

1ère année :

- UC 1 : Construire la stratégie d'une organisation du secteur.
- UC 2 : Gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur.

• 2ème année :

- UC3 : Diriger un projet de développement.
- UC4 : Organiser la sécurité dans le champ d'activité.

Le temps de l'alternance en milieu professionnel est un temps de formation à part entière. Sa raison d'être est de proposer au stagiaire des mises en situation qui vont lui permettre de faire l'apprentissage des compétences visées par le référentiel de certification.

Les 500 heures de formation pratique sont organisées de la façon suivante : 220 h en première année et 280 h en deuxième année

Pour l'apprenti, la formation est totalement gratuite, la formation est financée par l'OPCO de votre employeur ou est pris en charge par l'employeur du secteur public ou le CNFPT.

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

3 épreuves : UC1/UC2 : Production et soutenance d'une note d'aide à la décision

UC3 : Production et soutenance d'un mémoire de direction de projet

UC4 : Production et soutenance d'un dossier technique Toutes les épreuves de Certification ont lieu au Collège Coopératif.

● ● ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- La spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport confère à son titulaire les compétences suivantes :
 - Préparer la prise de décision stratégique
 - Piloter le projet de développement d'une organisation
 - Diriger une organisation
 - Réaliser le bilan d'activité d'une organisation
 - Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.
 - Fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire.

- Concevoir des démarches participatives et d'éducation populaire.
 - Accompagner les instances élues dans la formalisation de projets de développement.
 - Analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure.
 - Concevoir les axes de formation des acteurs de la structure ou du projet de développement.
- Les activités de ce professionnel relèvent d'une délégation permanente de responsabilités dans la mise en œuvre collective, technique et financière du projet d'activités de l'organisation.

Le DESJEPS a pour objectif de former les cadres de l'animation, des chefs de projet, responsable des secteurs et des chefs de projets.

Les activités de ces professionnels relèvent d'une délégation permanente de responsabilité dans la mise en œuvre collective, technique et financière du projet d'activités de l'organisation.

Ils travaillent essentiellement dans :

- Le secteur associatif
- Le secteur public
- Le secteur médico-social
- Le secteur privé

● ● ● UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA COLLEGE COOPERATIF à MARTIGUES

● ● ● RESULTATS

La 1^{ère} formation DEJEPS en apprentissage s'est ouverte en octobre 2024.

● ● ● INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site du GIAPATS, AVEC LE FUTUR EMPLOYEUR



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à **visiter notre site et à nous contacter** pour concrétiser votre projet de formation par la voie de l'apprentissage.

www.cfa-giapats.fr

04 91 90 51 99

info@cfa-giapats.fr

Vous pouvez candidater en flashant le QR code.

